

N/REF : 25/03/2025 12H24 C:000053 I:00040
V/REF : AC/C15748
V/Email reçu le Mardi 25/03/2025 a 12H24

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. DUL
IMMEUBLE : DULLIN -DUL
5 SQUARE CHARLES DULLIN
SQRE JOUVET/NICOLET/CLEMENCEAU
35200 RENNES

Rennes, le 11 Avril 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 10 JOUVET - MR ROUAULT 06 63 54 95 51
CONTACT FILS DU LOCATAIRE : 06 15 45 23 45
LOGEMENT N° 002836, PORTE N°42, 4° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : FOURNITURE ET POSE D'UNE BARRE DE MAINTIEN DANS LA SDB

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 31/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
LOCATAIRE ABSENT MALGRÉ LA PRISE DE RENDEZ VOUS
TENTATIVE D'APPEL : PAS DE RÉPONSE
INTERVENTION A REPLANIFIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 01/04/25 a 12H09 M. R. STEPHANT
25/03 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP002-Absence Locataire	le 31/03	2	20,00	20,00
TOTAL H.T.					20,00
T.V.A. a 10,00%					2,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>22,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.